

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU ENVIRONNEMENT-BIODIVERSITE

Situation au 25 mars 2024

Président : Gilles ROCQUELAIN - Échéance du mandat : 23/06/2025
 Vice Présidente : Coralie BALERE - Échéance du mandat : 17/06/2024

Échéances des mandats				
Coralie	BALERE	INGEROP	Responsable Développement Durable	17/06/2024
Sabine	HUGOUNENC	SAFEGE SAS	Directrice engagements et développement	17/06/2024
Stéphane	PRADON	EGIS STRUCTURES ENVIRONNEMENT	Directeur environnement	17/06/2024
Patrick	ROUQUET	ISL INGENIERIE	Directeur de projets environnement	17/06/2024
Daniel	PIERRE	ANTEA GROUP	Directeur recherche et innovation	17/06/2024
Bernard	ALLAGNAT	INDDIGO	Directeru Aménagement et Territoires	23/06/2025
Stéphane	BICOCCHI	SETEC ENERGIE ENVIRONNEMENT	Directeur Général	22/06/2025
David	COUELLE	BURGEAP	Directeur International	22/06/2025
Ludivine	DOYEN	BIOTPE		23/06/2025
Gilles	ROCQUELAIN	BRL INGENIERIE	Directeur général	23/06/2025
Nadège	ROY	SYSTRA	Responsable	23/06/2025
Sandrine	BARRALIS	TPF INGENIERIE	Directrice du département environnement	19/06/2023
Isabelle	CANTIN	TRACTEBEL	Directrice de projets environnement	19/06/2023
Jean-François	KALCK	ARTELIA	Directeur compétences environnement	19/06/2023
1 mandat vacant				

6 mandats sont à pourvoir dont 2 mandats au moins par des femmes, conformément aux statuts approuvés lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 juin 2022 (Article 14 - alinéa 2 - Les Comités - Bureaux des Comités : "A compter des élections qui se tiendront à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024, les Bureaux sont composés d'au maximum deux tiers de membres d'un même sexe".)
 Si cette condition n'est pas remplie, les mandats ne seront pas pourvus.

Taux de féminisation actuel 6 sur 15

Conformément aux statuts, la durée du mandat des membres des bureaux est de trois ans. Ces mandats sont renouvelables.

La durée du mandat de président est de deux ans. Ce mandat est renouvelable deux fois.

Le bureau comprend quinze membres statutaires élus lors de l'Assemblée Générale par les entreprises inscrites au Comité Bâtiment, conformément à l'article 14.2 des statuts votés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 2020.